

VILLE DE LAC-BROME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité consultatif d'environnement - CCE de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 13 mai 2024 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sis au 122, chemin Lakeside, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED] ainsi que messieurs [REDACTED] et [REDACTED].

Tous formant quorum sous la présidence de la conseillère Louise Morin.

Est aussi présente : la secrétaire, Mme Anais Renaud.

Sont absents : madame [REDACTED] ainsi que messieurs [REDACTED] et [REDACTED].

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance est ouverte à 18 h 38.

CCE-24-010 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est
Proposé par [REDACTED]
Appuyé par [REDACTED]
Et unanimement résolu par voix exprimées*

Il est **RÉSOLU QUE** le CCE adopte l'ordre du jour en ajoutant le sujet *Engagement à conserver la biodiversité en varia.*

ADOPTÉ

CCE-24-011 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

*Il est
Proposé par [REDACTED]
Appuyé par [REDACTED]
Et unanimement résolu par voix exprimées*

Il est **RÉSOLU QUE** le CCE adopte le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2024.

ADOPTÉ

4. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS

4.1. RÉGLEMENT DE LAVAGE

Le règlement de nettoyage des embarcations a été adopté par le Conseil municipal le 6 mai dernier. Il est présenté aux membres du CCE. Les méthodes d'encadrement de la réglementation seront dévoilées aux citoyens et aux plaisanciers visiteurs sous peu, mais il a déjà été dit que seuls les propriétaires d'embarcations motorisées auront à se procurer une vignette cette année.

4.2. BANDES RIVERAINES

Plusieurs constats d'infraction ont été donnés à l'hiver à des riverains n'ayant pas une bande riveraine végétalisée sur 15 m. Jusqu'à ce jour, la municipalité n'a reçu que des verdicts favorables lors des contestations en cour.

Lors de l'AGA de Conservation Lac Brome, l'OBV Yamaska a offert une présentation sur les bandes riveraines et les jardins de pluie. La conseillère en environnement de la municipalité était aussi présente afin d'indiquer les articles réglementaires liés aux bandes riveraines.

5. RÈGLEMENT SUR LA TONTE DE GAZON

La protection de la biodiversité passe par des pelouses durables qui contiennent une diversité d'espèces. La coupe répétée et le maintien d'un parterre uniforme nuisent à l'enrichissement du milieu.

Le règlement 392 concernant la propreté des terrains et du domaine public décrète que le gazon doit être tondu lorsqu'il atteint 30 cm de haut.

Les membres du CCE sont en faveur d'un assouplissement à la réglementation afin de permettre aux citoyens le souhaitant de créer une pelouse durable.

La secrétaire propose d'étudier le modèle de La Ville de Québec qui propose des jardins de biodiversité pour remplacer les pelouses traditionnelles :
<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/milieux-naturels/jardins-biodiversite.aspx>.

Il est aussi proposé de contacter le club de jardinage afin de sonder leur intérêt à devenir des ambassadeurs des jardins de biodiversité. Un atelier sur le sujet pourrait leur être proposé.

6. SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2015-2020

La présidente fait le tour des actions figurant à la planification stratégique 2015-2020 afin de discuter des réalisations. Les actions non réalisées qui sont à intégrer au prochain plan d'action ont été notées.

7. STRATÉGIE D'HABITATION

Par manque de temps, ce sujet sera discuté à la prochaine rencontre.

8. PLAN POUR UN LAC EN SANTÉ

Par manque de temps, ce sujet sera discuté à la prochaine rencontre.

9. TOUR DU LAC

Les membres désirent refaire le tour du lac cet été. Un Doodle sera envoyé par la secrétaire afin de trouver une date convenant à la majorité des membres.

10. NOUVEAU TECHNICIEN

Un nouveau poste saisonnier a été créé à la Ville. Il s'agit d'un poste de technicien/technicienne en environnement afin d'aider la conseillère en environnement dans la réalisation des caractérisations terrain. Une personne a accepté l'offre d'emploi et entrera en fonction le 27 mai.

11. VARIA

11.1. ENGAGEMENT À CONSERVER LA BIODIVERSITÉ

Par manque de temps, le point *Engagement à conserver la biodiversité* sera discuté à la prochaine réunion.

11.2. QUALITÉ DE L'EAU DU LAC

Un point sur la qualité de l'eau du lac sera ajouté à chaque séance jusqu'à la fin de la saison d'échantillonnage.

La transparence de l'eau (test de secchi) mesurée le 10 mai était à 7,6 m et à 6,4 m le 13 mai, ce qui signifie que l'eau est extrêmement claire.

12. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion est le 10 juin 2024.

CCE-24-012 13. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est

Proposé par [REDACTED]

Appuyé par [REDACTED]

Et unanimement résolu par voix exprimées

La réunion est levée à 20 h 01.

ADOPTÉ

Louise Morin
Conseillère

Anais Renaud
Secrétaire

